



PROCES VERBAL
N° 01/CNCMP/2014
DU 08/01

L'an deux mille quatorze et le mercredi 08 janvier à 13 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaient présents:

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP

Etaient absents

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

1°/-*Examen* de la lettre n°649/CPMP/SS reçue le 05 janvier 2014, demandant l'approbation et l'autorisation de lancer un appel d'offres restreint relatif à l'acquisition de véhicules au profit de l'Ecole des travaux publics d'Aleg.

Décision

Ce point est reporté pour complément de dossier justifiant le recours à cette procédure dérogatoire.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

2°/-*Réexamen* de la lettre n°570/CPMP/SI reçue le 12 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'analyse des offres relatives au contrôle et surveillance des travaux de construction du pont de Kamour

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

3°/-*Examen* de la lettre n°003/CPMP/SI reçue le 07 janvier 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la construction d'une maison des jeunes à Tevragzeina (lot 9).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec l'entreprise MAURIBAT pour un montant de 91.039.140 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de 10 mois.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

4°/-*Examen* de la lettre n°198/CMSEF reçue le 30 décembre 2013, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement d'un DAO de fourniture d'équipements, de la conception et le déploiement d'un réseau de communication et de localisation pour la sécurisation du littoral Mauritanien.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de prendre en considération les observations de la CNCMP annexées à l'extrait de décisions.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

5°/-*Examen* de la lettre n°788/CPMP/SR reçue le 23 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation relatif à la fourniture et pose de matériel en grillage et accessoires dans huit wilayas agropastorales en trois lots distincts.

Décision

Ce point est reporté pour approfondissement.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

6°/-*Examen* de la lettre n°007/CPMP/Ssouv reçue le 07 janvier 2014, demandant l'approbation de l'additif n°2 au DAO relatif à la construction de 1159 logements sociaux à Nouadhibou.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit additif au DAO.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

7°/-*Examen* de la lettre n°871/CMSSBIE reçue le 29 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des propositions techniques relatives au recrutement d'un ingénieur conseil pour la supervision des travaux d'AEP du lot n°2 de l'Aftout Echargui.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

8°/-*Examen* de la lettre n°875/CMSSBIE reçue le 05 janvier 2014, demandant l'approbation du projet de marché relatif aux travaux de réalisation de huit (08) systèmes d'AEP dans la wilaya de Gorgol.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec le groupement RESEAU-TD/GRH- sarl pour un montant 164.866.500 UM HT avec un crédit d'impôt de 34.229.580 UM et un délai d'exécution de 08 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

9°/-*Examen* de la lettre n°876/CMSSBIE reçue le 05 janvier 2014, demandant l'approbation des dossiers suivants :

1. avis à manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'un consultant pour l'actualisation des études relatives au projet de réseau d'assainissement de la ville de Nouakchott ;
2. DP relative à la maîtrise d'œuvre du volet assainissement en eau potable dans cinq wilayas du pays.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve les points ci-après sous réserve de prendre en considération les observations de la CNCMP annexées à l'extrait de décisions et de l'accord du bailleur de fonds :

1. avis à manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'un consultant pour l'actualisation des études relatives au projet de réseau d'assainissement de la ville de Nouakchott ;
2. DP relative à la maîtrise d'œuvre du volet assainissement en eau potable dans 5 wilayas du pays

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

Brahim Ould Hamed



Yacoub Ould Haibelty



Cire Amadou



Raifa Mint Kassim

